



Ville de  
**Guérande**

Service instructeur : Direction des finances  
Rapporteur : Denis LENORMAND

Délibération du conseil municipal - DEL2023/34  
Séance du 29 mars 2023

## **Objet : Budget Principal de la ville de Guérande - Vote du Budget Primitif 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales ;

Vu la délibération n°2023/08 du 1<sup>er</sup> février 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu les observations de la Commission finances et ressources humaines en date du 17 mars 2023 ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Ceci exposé, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Principal 2023, annexé à la présente délibération.

La maquette officielle a été remise aux conseillers municipaux sous format numérique. Un exemplaire papier de cette maquette est consultable en Mairie, aux jours et heures d'ouverture.

### **VOTE : Majorité**

**Section de fonctionnement : 9 Contre (Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY- Alain LE GENTIL - Charles DE KERSABIEC – Sylvie COSTES – Jean-Luc BAHOLET – Yannick DANIO – Catherine BAILHACHE)**

**Section d'investissement : 9 Contre (Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY- Alain LE GENTIL - Charles DE KERSABIEC – Sylvie COSTES – Jean-Luc BAHOLET – Yannick DANIO – Catherine BAILHACHE)**

Nicolas RENAUD  
Secrétaire de séance

Nicolas CRIAUD  
Maire

